

Lire cet email dans mon navigateur



commune de
PENTHAZ



Duel intercommunal Coop

Du 1er mai au 2 juin 2024 la commune de Penthaz propose un programme auquel vous pouvez participer gratuitement et découvrir plein d'activités sympas .

Plus d'infos ? Vous trouverez plus d'informations sur le projet et notre programme sous :
<https://www.duelintercommunalcoop.ch/zip/1303>

Le « Duel intercommunal Coop » est le plus grand programme national destiné à encourager l'activité physique au sein de la population. Mise en place par l'Office fédéral du sport OFSPO en 2005, la manifestation est aujourd'hui coordonnée et gérée par l'organisation « suisse.bouge ». La manifestation a pour but de donner du plaisir à pratiquer des activités sportives, à bouger régulièrement - sans pression de la performance!

C'est le plaisir de bouger qui est au coeur du projet!



**Participe et soutiens
Penthaz dans la
course à la victoire !
Nous bougeons du
1^{er} mai au 2 juin 2024.**



commune de

www.duelintercommunalcoop.ch



PENTHAZ

TÉLÉCHARGE
L'APP



coop

groupe mutuel

UN PROJET DE
suisse.bouge

Partenaires médias:

Le Matin
Dimanche

24 heures

Mercredi 15 mai 2024
La Marche des Tartreux d'Or.

Bienvenue à tous !



Penthaz bouge !

Ouverte à tous ! But : l'Étang de Bournens

Départ à 9 h depuis la Grande salle de la Léchire.

Équipement de marche, par tous les temps !!!!

Pic-nic et boissons sur soi !

Temps de marche des parcours : moyenne 4 km à l'heure env.

3 parcours possibles !

A : Le long : environ 13 km.

Départ direction le refuge de Bournens pour l'apéro, puis direction l'étang de Bournens pour pic-nic.

Retour par Sullens.

B : Le moyen : environ 11 km. On marche ensemble jusqu'au refuge de Bournens pour l'apéro, puis les marcheurs peuvent retourner directement sur Sullens pour le retour.

Pic-nic possible au refuge avant de rentrer.

C : petit parcours, environ 7 km, pour accompagner le groupe au début et retour directement en faisant une boucle par Bournens. Pour jouer le jeu de l'Action Penthaz Bouge !

Pas besoin de s'inscrire. Les minutes compteront pour le concours du Duel

... et de leur offrir un moment de détente complet pour le concert de leur
intercommunal. ! Cartes en annexe !

Pour des infos : Jean-Marc Gerber 079 7293010



Les Chœurs mixtes

Le Rosey de Penthaz L'Aloëttaz de Penthalaz

vous présentent leurs soirées annuelles qui auront lieu les

Samedi 25 mai 2024

Salle de la Léchire

1303 Penthaz

Samedi 1^{er} juin 2024

Salle du Verger

1305 Penthalaz

Au bistrot des Chœurs

Direction **Léa Manesse-Lamri**

Piano : **Paul Baert**

Violon : **Anna Simerey**

En 2^{ème} partie de Penthaz

Petit chœur de l'EP Penthalaz-Venoge

L'Accroche-Cœur

En 2^{ème} partie de Penthalaz

Petit chœur de jeunes yodleurs

Yo Do Mineur

Concert à 20h15

Ouverture des portes à 19h15

A Penthaz

Buvette - sandwich

Tombola

Twint accepté à Penthaz

A Penthalaz

Buvette – Petite restauration –

Buffet de desserts maison – Tombola

Uniquement cash à Penthalaz





Formation
et information

**PRO
SENECTUTE**
PLUS FORTS ENSEMBLE

Permanences numériques

Soutien pour l'utilisation du smartphone

Pro Senectute Vaud va à la rencontre des retraités dans toutes les régions du canton pour les guider dans le monde du numérique.

Vous avez des questions sur l'utilisation de votre smartphone ? Vous souhaitez réaliser une opération sans y parvenir ? Rejoignez les permanences numériques organisées en collaboration avec les communes de Daillens, Penthaz et Penthaz ! Des collaborateurs compétents vous attendent pour vous accompagner dans la recherche de solutions.

Vendredi 2 février 2024	Salle Jean Villard-Gilles, Daillens de 8h30 à 11h30
Vendredi 7 juin 2024	Maison de Commune de Penthaz de 8h30 à 11h30
Vendredi 8 novembre 2024	Buvette du Verger, Penthaz de 8h30 à 11h30
Participation	Entrée libre, avec le soutien des communes Penthaz, Penthalaz et Daillens
Renseignements	Natascha Sciuscio Montagna, animatrice régionale 079 767 53 90 ou natascha.sciuscio@vd.prosenectute.ch Pas d'insertion de données personnelles Possibilité de venir à toute heure



En collaboration avec les communes de
Penthaz, Penthalaz et Daillens

canton de Vaud
vd.prosenectute.ch



Les Balades de Penthalaz

Samedi 8 juin 2024

Le tour de la Commune de Penthalaz



Rendez-vous à 09h00, Place du Bornalet
Promenade conduite par MM. Gerber et Parisod

Bonne tenue et chaussures adaptées

La balade a lieu par n'importe quel temps !

Parcours sur des chemins en suivant les limites de la commune (environ 11 km)

- Matin :** Marche tranquille en groupe, environ 2 heures
- Arrêt pour midi :** Apéritif, soupe, pain et fromage (offert)
Buvette payante sur place
- Après-midi :** Fin de la balade, retour sur Penthalaz, marche environ 1 heure.
Possibilité de quitter en cours de promenade



Pour des raisons d'organisation, Inscription obligatoire auprès du greffe communal :
administration@penthalaz.ch ou 021 862 71 88 jusqu'au mercredi 29 mai 2024





Nous vous informons que les bureaux de l'administration communale seront **fermés** pendant le pont de l'Ascension du

jeudi 9 mai à 08h00
au lundi 13 mai à 15h00

Penthaz, le 29 avril 2024

La Municipalité

Désaffectation partielle du cimetière de Penthaz

Conformément aux articles 70 à 74 du règlement cantonal sur les décès, les sépultures et les pompes funèbres du 12 septembre 2012, la Municipalité de Penthaz informe la population ainsi que les personnes concernées qu'elle va procéder à la désaffectation partielle des tombes à la ligne du cimetière de Penthaz dès **novembre 2024**.

Les tombes suivantes sont concernées :

- **date de décès de 1970 à 1985 ;**
- **se trouvant directement à gauche de l'entrée côté forêt ;**
- **N° 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 81, 82, 83, 87, 88, 92, 93, 94, 95, 97, 99, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131 et 132.**

Toutes les tombes de corps à la ligne figurant ci-dessus sont arrivées au terme du temps de repos légal et de convention.

La désaffectation s'applique par analogie aux urnes cinéraires qui auraient été inhumées ultérieurement dans ces tombes.

Les familles intéressées par la reprise des urnes, monuments, pierres tombales et entourages, sont priées d'en faire la demande par écrit à la Municipalité de Penthaz, rue du Vieux-Collège 7, 1303 Penthaz,

avant le 30 septembre 2024. Passé ce délai, aucune demande ne sera prise en considération.

Les plaques, monuments et entourages non retirés seront détruits, conformément à l'article 48 de l'arrêté du Conseil d'État du 16 juillet 1975 concernant les inhumations et les incinérations.

Le dossier complet (liste nominative, plan) peut être consulté au Greffe ou au chapitre « Actualité » du site internet communal www.penthaz.ch.

La Municipalité

Commune de Penthaz

Administration communale
Rue du Vieux Collège 7
1303 Penthaz
021 862 71 88

Horaires :

Lundi : 15h00 - 19h00
Mercredi : 8h00 - 12h00
Jeudi : 8h00 - 12h00
Vendredi : 8h00 - 12h00



Vous recevez cette newsletter du site www.penthaz.ch avec l'adresse nathalie.pahud@penthaz.ch.
[Se désinscrire](#) pour ne plus recevoir de mails de notre part.

sent by
infomaniak